

Réf.: ST.22-0449  
Lettre circulaire

Luxembourg, le 18 août 2022

A tous les établissements de crédit

**Concerne: Mise à jour des instructions du reporting statistique – rapport S1.5**

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons aux instructions de reporting pour vous informer que nous avons procédé à une mise à jour des instructions pour le rapport statistique S 1.5 « Informations sur les taux d'intérêt en EUR ».

Afin de prendre en compte les récentes évolutions en matière de plages de fixation des taux d'intérêts, la BCL est tenu d'affiner les plages de fixation des taux d'intérêts des nouveaux contrats du rapport S 1.5. En conséquence, la BCL subdivise l'actuelle tranche « fixation initiale du taux supérieure à 10 ans » des nouveaux crédits immobiliers contractés par des ménages en plusieurs tranches de cinq années.

Cette mesure prendra effet avec le reporting de décembre 2022.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

  
Germain Stammet

Chef de département-adjoint

  
Roland Nockels

Chef de département